Lignes directrices en matière de plafonds concernant les salaires et les honoraires

Ces lignes directrices ont été établies afin de faciliter l'estimation des salaires et des honoraires dans les programmes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), d'assurer l'équité dans le versement de l'aide financière accordée aux diverses clientèles et d'aider les intervenants.

Les taux présentés sont des maximums jugés acceptables dans le contexte d'une demande ou du versement d'une aide financière dans le cadre des programmes du secteur des affaires pour déterminer les dépenses admissibles d'un projet. À noter qu'il doit s'agir de **dépenses réelles**, directement associées au projet.

Taux horaire maximum par catégorie d'emploi

Salaire ou honoraire interne			
	Cadres normatifs de 2021	Cadres normatifs ultérieurs à 2023 ¹	
Directeur, ingénieur, professionnel et scientifique	80 \$/h + 20 % max avantages sociaux = 96 \$/h	80 \$/h + 13,2 % max avantages sociaux = 90,56 \$/h	
Technologue et technicien	50 \$/h + 20 % max avantages sociaux = 60 \$/h	50 \$/h + 13,2 % max avantages sociaux = 56,60 \$/h	
Autres corps de métiers, opérateur et travailleur	40 \$/h + 20 % max avantages sociaux = 48 \$/h	40 \$/h + 13,2 % max avantages sociaux = 45,28 \$/h	

Honoraire externe	Cadres normatifs de 2021	Cadres normatifs ultérieurs à 2023 ¹	
Directeur de projet (normalement un seul directeur par projet)		133,50 \$/h	S. O.
Ingénieur, professionnel et scientifique	Plus de 15 ans d'expérience	133,50 \$/h	170,35 \$/h
	■ 10 à 15 ans d'expérience	116,55 \$/h	148,72 \$/h
	■ 5 à 10 ans d'expérience	104,05 \$/h	132,77 \$/h
	0 à 5 ans d'expérience	85,45 \$/h	109,03 \$/h
Technologue et technicien	Plus de 15 ans d'expérience	100,50 \$/h	128,25 \$/h
	■ 10 à 15 ans d'expérience	80,00 \$/h	102,08 \$/h
	■ 5 à 10 ans d'expérience	67,73 \$/h	83,45 \$/h
	0 à 5 ans d'expérience	55,25 \$/h	74,33 \$/h
Autres corps de métiers, opérateur ettravaille	90 \$/h	\$.0.	
Personnel auxiliaire et de soutien	S.O.	59.03 \$/h	
Note: Les honoraires externes incluent les frais	directs, les frais indirects et le profit.		

- Des preuves de dépenses réelles peuvent toujours être demandées (talons de chèques de paye, factures, etc.).
- Des frais administratifs ou de gestion peuvent être considérés dans la dépense totale admissible jusqu'à un maximum de 15 % (cadres normatifs de 2021) ou 5 % (cadres normatifs ultérieurs à 2023). Lorsque ces frais sont appliqués, la rémunération du personnel administratif ou de soutien ainsi que tous les autres frais indirects d'administration ne peuvent être déclarés comme des dépenses en lien avec le projet.

¹ Les données de ces colonnes sont des compléments à la <u>Loi sur les contrats des organismes publics</u> (RLRQ, c. C-65.1) ainsi qu'aux décrets qui s'y rattachent. Ces derniers prévalent sur l'information présentée ici.

² CCQ : Commission de la construction du Québec